



**PERSPECTIVES DES PARENTS PAR RAPPORT AUX IMPACTS DES
IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS SUR L'ENSEMBLE DE LA FAMILLE**

Échecs systémiques, résilience et recommandations



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

Les sources des données étudiées ici sont indiquées à la section Méthodologie, et toutes les analyses ont été réalisées par le personnel du Centre canadien de protection de l'enfance inc. Les conditions générales d'utilisation des plateformes et des sites Web mentionnés dans le présent document sont celles qui étaient en vigueur en date du 8 mars 2023 et qui étaient présentées aux utilisateurs (du Canada, essentiellement) sur ces mêmes plateformes et sites Web. Le Centre canadien de protection de l'enfance inc. a pris des précautions raisonnables pour faire en sorte que les informations présentées ici soient exactes en date du 9 mars 2023. Sauf erreurs et omissions. Les photos de banque d'images montrent des mannequins et servent à illustrer le propos.

© 2023, Centre canadien de protection de protection de l'enfance inc. à l'exception des photos de banque d'images, qui sont utilisées sous licence. Tous droits réservés. Il est permis de conserver et d'imprimer des copies du présent rapport au besoin pour des activités non commerciales (fins personnelles, éducation, recherche, etc.) à condition d'attribuer la source de l'information au titulaire du droit d'auteur lorsque des extraits du présent rapport sont cités ou référencés dans un autre document. Il est interdit de publier une copie du présent rapport sur Internet, en tout ou en partie.

« CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE » est utilisé Canada comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Table des matières

Un mot sur le Centre canadien de protection de l'enfance	2
Collaborations avec des groupes de défense des intérêts des survivant·es	3
Services de soutien aux victimes de cyberviolence sexuelle	3
Sommaire	4
Grands thèmes	6
Résumé des recommandations	7
Introduction	9
Méthodologie	10
Personnes interrogées	10
Conception de l'enquête	11
Approche analytique	11
Constats	12
Répercussions sur les parents	12
Répercussions sur la famille	17
Réponses inadéquates et retraumatisantes aux familles	21
Résilience et persévérance des familles	28
Recommandations	29
Santé publique	29
Services de protection de l'enfance et justice pénale	30
Entreprises de technologie	31
Conclusion	32

Un mot sur le Centre canadien de protection de l'enfance

Le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) est un organisme de bienfaisance national voué à la protection de tous les enfants.

Le CCPE gère Cyberaide.ca, la centrale nationale de signalement, dans le cadre de la Stratégie nationale du gouvernement du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet. En 2021, les analystes de Cyberaide.ca ont traité près de 20 800 signalements du public et fourni à leurs auteurs de précieux services d'intervention, de prévention et d'éducation.

En janvier 2017, le CCPE a mis en place Projet Arachnid : une technologie de pointe pour lutter contre la distribution des images d'abus pédosexuels à l'échelle mondiale. En date de janvier 2023, ce système avait adressé quelque 22 millions de demandes de suppression de photos et de vidéos à plus de 1000 fournisseurs de services électroniques dans le monde.

Le CCPE soutient aussi les survivant-es d'abus pédosexuels enregistrés et diffusés sur Internet. Notre travail auprès d'eux nous permet de recueillir des informations contextuelles cruciales sur la nature des abus pédosexuels et de les porter à la connaissance des acteurs de la protection de l'enfance.



Collaborations avec des groupes de défense des intérêts des survivant-es

Phoenix 11

Depuis plus de cinq ans, le CCPE et l'organisme américain NCMEC (National Center for Missing and Exploited Children) travaillent avec le groupe Phoenix 11, qui réunit des survivantes d'abus pédosexuels enregistrés et, dans la plupart des cas, diffusés sur Internet. Ces survivantes se sont mobilisées pour dénoncer haut et fort l'inadéquation des réponses à la prolifération des images d'abus pédosexuels.

Chicago Males

En 2020, le CCPE a réuni un groupe de survivants dans le but de tirer des leçons de leur expérience et de mieux comprendre la stigmatisation sociale qui afflige les hommes victimes d'abus sexuels. Les membres de ce groupe unissent leurs voix pour plaider en faveur des changements qui s'imposent dans la lutte contre les abus pédosexuels sur Internet et le soutien aux survivants.

Mères de survivant-es d'abus pédosexuels

Pour en savoir plus sur les difficultés que vivent encore les familles des survivant-es des années après la fin des abus physiques, le CCPE a réuni, en 2019, un groupe de mères d'enfants victimes d'abus sexuels enregistrés et diffusés sur Internet. Elles nous ont appris que les préjudices continuent bien au-delà de la « découverte » de l'abus et se manifestent souvent par la rupture de liens, l'instabilité financière et une préoccupation constante pour la sécurité de leur(s) enfant(s), entre autres choses. Leur éclairage est crucial pour orienter la création de ressources de soutien.

Services de soutien aux victimes de cyberviolence sexuelle

Le CCPE a créé une équipe de services de soutien pour répondre à l'afflux de personnes qui s'adressent à lui par l'entremise de Cyberaide.ca, AidezMoiSVP.ca et de ses formulaires de contact et qui ont besoin d'aide face à une situation de cyberviolence sexuelle. Il peut s'agir, par exemple, de cas de leurre, de sextorsion, de distribution non consensuelle d'images intimes ou de diffusion en ligne d'images d'abus sexuels. L'équipe utilise une approche tenant compte des traumatismes pour établir des plans sur mesure pour chaque personne, en fonction de sa situation particulière.



Sommaire

Le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) a produit ce rapport pour amplifier les voix des parents¹ protecteurs de survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images et revendiquer des changements systémiques. Il met en évidence les conséquences dramatiques des crimes des abuseurs pour ces parents et leur famille ainsi que les préjudices additionnels que leur font subir les entreprises de technologie et les systèmes gouvernementaux. Des recommandations sont formulées à l'intention des principaux acteurs du dossier afin de mieux soutenir les survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images, leurs frères et sœurs et leurs parents.

On entend par *images d'abus pédosexuels* des photos, vidéos ou autres enregistrements d'une personne mineure en situation d'abus sexuels ou dans lesquelles elle se fait exploiter. Il peut s'agir entre autres d'images centrées sur les organes sexuels d'un enfant ou d'images montrant un enfant dans une pose sexualisée ou des actes sexuels impliquant un enfant^{2,3}. La production et la distribution d'images d'abus sexuel d'un enfant violent ses droits internationaux à la protection contre ces images^{4,5} et à la sécurité^{6,7}, tels que définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les documents qui en découlent. Il est également illégal de produire, de posséder ou de diffuser de telles images au Canada⁸ et dans de nombreux autres pays⁹. Pour les survivant-es, le fait que leurs abus ont été immortalisés et que les images ont été diffusées — ou la crainte d'apprendre un jour qu'elles ont été diffusées — vient ajouter à leur traumatisme un caractère permanent.

Les participant-es à notre Enquête internationale auprès des survivant-es¹⁰ ont fait état de la revictimisation qu'ils et elles subissent chaque fois que quelqu'un regarde leurs images d'abus. Les survivant-es disent être constamment habité-es par la crainte de voir leurs images distribuées en ligne et de se faire reconnaître, harceler ou violenter physiquement par quelqu'un qui les a vues. Dans certains cas, ces craintes se sont matérialisées.

¹ Tout au long de ce rapport, par souci de concision, nous utilisons le terme « parents » pour désigner les adultes protecteurs (c'est-à-dire, non abuseurs) qui détenaient l'autorité parentale sur les survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images. Ce terme englobe notamment les parents biologiques, les tuteurs légaux et les parents de famille d'accueil.

² Centre canadien de protection de l'enfance. (2023). La production d'images d'abus pédosexuels au Canada : Étude des décisions judiciaires rendues de 2001 à 2019 où des accusations de « production de pornographie juvénile » ont été déposées et où l'infraction s'est produite hors ligne. *Rapport en préparation*.

³ Taylor, M., Holland, G. et Quayle, E. (2001). « Typology of paedophile picture collections », *The Police Journal*, vol. 74, n° 2, p. 97-107. <https://doi.org/10.1177/0032258X0107400202>

⁴ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (2000). *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-rights-child-sale-children-child>

⁵ Le protocole mentionné précédemment utilise le terme « pornographie mettant en scène des enfants », et le *Code criminel* du Canada, le terme « pornographie juvénile ». Le terme « images d'abus pédosexuels » traduit mieux la réalité des agressions subies par les enfants et s'avère plus exact pour désigner des photos et des vidéos montrant des abus de ce type.

⁶ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Résolution 44/25 de l'Assemblée générale. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

⁷ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (2021). *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique*. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no-25-2021-childrens-rights-relation>

⁸ *Code criminel* (L.R.C., 1985, ch. C-46). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/c-46/section-163.1.html>

⁹ International Centre for Missing and Exploited Children. (2018). « Child sexual abuse material: Model legislation & global review ». <https://cdn.icmec.org/wp-content/uploads/2018/12/CSAM-Model-Law-9th-Ed-FINAL-12-3-18-1.pdf>

¹⁰ Centre canadien de protection de l'enfance. (2017). *Enquête auprès des survivant-es : Rapport intégral 2017*. https://protectchildren.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyFullReport2017.pdf

Un autre élément important qui est ressorti dans cette enquête — et qui vient confirmer ce que nous avons déjà appris à travers les activités de Cyberaide.ca et d'autres initiatives — est le fait que les images d'abus pédosexuels n'affectent pas seulement les survivant-es; elles bouleversent aussi considérablement la vie de leurs parents. À soutenir les survivant-es dans la foulée des abus, les parents ont une compréhension unique des impacts des images d'abus pédosexuels sur les survivant-es et leur famille ainsi que des difficultés auxquelles ils sont souvent confrontés dans les différents systèmes. Une meilleure compréhension de leur vécu et de leurs recommandations nous permettrait de réclamer des changements au niveau des politiques et des programmes afin de mieux soutenir les familles, les communautés et les sociétés touchées par les images d'abus pédosexuels. Or, les études consacrées au vécu des parents de survivant-es sont encore peu nombreuses.

C'est pour remédier à cette situation que nous avons lancé, en 2021, notre Enquête internationale auprès des familles. Vingt parents d'un-e ou plusieurs survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images ont courageusement témoigné de leur vécu dans cette enquête. Nous avons procédé à une analyse thématique de leurs réponses et dégagé quatre grands thèmes.



Grands thèmes :

1 Les crimes des abuseurs ont un impact considérable sur les parents des survivant-es.

Les parents subissent des répercussions physiques, émotionnelles et psychologiques négatives (syndrome de stress post-traumatique, perte de confiance envers autrui, crainte constante pour la sécurité de leur famille, etc.). Ils vivent aussi des bouleversements dans leurs relations à un moment où ils ont besoin de soutien social. Certains parents perdent de précieuses relations avec des partenaires, des amis, des membres de famille et gens de leur milieu qui leur manquent de compassion ou qui trouvent la situation trop difficile à gérer. Certains parents doivent aussi prendre leurs distances vis-à-vis d'amis de longue date ou d'amis potentiels, redoutant ce que ces personnes pourraient dire ou faire si elles apprenaient ce qui s'est passé. Et dans les cas où le parent connaissait l'abuseur, sa relation avec cette personne en a souffert et a pris fin.

2 Les crimes des abuseurs ont également un impact négatif sur les autres membres de la famille.

Les approches et les structures parentales ont changé, certains devenant des parents isolés et beaucoup devenant hypervigilants, constamment sur le qui-vive en cas de danger pour leur famille, et assumant de nouvelles responsabilités, notamment celle de travailler à la sécurité de leur famille et de naviguer dans les systèmes complexes de la justice pénale et de la protection de l'enfance. Sur le plan financier, les crimes des abuseurs ont leur lot de répercussions sur les familles : frais d'avocat et de thérapie, frais de déménagement, pertes de salaire et d'emploi, etc. Et certaines familles déplorent la rupture de liens avec d'autres membres de la famille, des amis et des gens de leur milieu.

3 Certaines familles étaient sans cesse confrontées à des réponses inadéquates et retraumatisantes de la part des systèmes gouvernementaux et des entreprises de technologie.

Les familles des survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images sont souvent mises à mal par les systèmes pourtant censés les aider. Incapables d'offrir aux parents et à leur famille un suivi thérapeutique spécialisé et entièrement subventionné, les systèmes de santé publique font obstacle aux efforts des familles pour s'adapter et se reconstruire. Les services de protection de l'enfance et les systèmes de justice pénale causent des préjudices additionnels aux familles. Souvent, ces services culpabilisent les victimes ou refusent de croire les familles. Plusieurs parents rapportent que des policiers leur ont montré des images d'abus de leurs enfants, les exposant du même coup à des scènes traumatisantes qu'ils n'avaient pas à voir. Et dans certains cas, les échecs de ces systèmes font en sorte de maintenir des enfants dans des situations d'abus après la découverte des faits; deux parents rapportent d'ailleurs que leurs enfants étaient toujours en situation d'abus au moment de l'enquête.

Les entreprises de technologie accèdent rarement aux demandes des parents de faire supprimer des images d'abus ou d'autres contenus préjudiciables. Certaines refusent carrément, d'autres exigent que les parents leur fournissent d'abord des renseignements sur l'enfant mis en scène dans les images (p. ex. nom et adresse de domicile), au risque de compromettre encore plus la sécurité de la famille. Cela démontre que, du côté des entreprises de technologie, on ne fait souvent pas grand-chose pour empêcher la mise en ligne d'images d'abus pédosexuels, et on ne se gêne pas pour mettre des bâtons dans les roues aux parents qui cherchent à faire supprimer ces images.

4

Malgré la douleur et la tourmente, les parents interrogés et leur famille font preuve de persévérance et de résilience.

Les parents ont tous fait preuve d'une persévérance remarquable dans leur lutte pour protéger leurs enfants. Plusieurs étaient déjà bien engagés sur le chemin de la reconstruction, à en juger par leurs témoignages encourageants sur l'amélioration de leur état de santé et de bien-être et le rétablissement de leurs relations. En réorientant leur carrière à dessin ou en participant à cette enquête, les personnes interrogées mettent leurs expériences à profit pour faire changer les choses de manière à mieux soutenir les personnes touchées par les images d'abus pédosexuels.

Les témoignages des parents de survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images montrent clairement que ces crimes ont des répercussions considérables sur tous les membres de la famille et que les manquements de la santé publique, des services de protection de l'enfance, de la justice pénale et des entreprises de technologie aggravent les souffrances des familles. Soucieux de faire en sorte que ces systèmes en viennent à mieux soutenir les familles touchées par les images d'abus pédosexuels, le CCPE adresse des recommandations à chacun.

Résumé des recommandations :

- Mettre en place des programmes de santé publique qui offrent un suivi thérapeutique spécialisé et entièrement subventionné aux survivant-es, à leurs frères et sœurs et à leurs parents, sans frais pour la famille.
- Obliger les acteurs des services de protection de l'enfance et des systèmes de justice pénale à suivre une formation sur les approches et les pratiques tenant compte des traumatismes.
- Cesser de présenter les images des abus aux survivant-es et à leurs parents. Cette pratique est inutile et traumatisante.
- Établir des cadres réglementaires qui obligeront les entreprises de technologie à faire leur part pour mettre un terme au cycle de la revictimisation.

On trouvera la liste complète de nos recommandations en page 29.



Introduction

Les abus sexuels ainsi que l'enregistrement et la distribution d'images d'abus pédosexuels affectent énormément les survivant-es et les membres de leur famille. Pour soutenir au mieux les personnes touchées par ces crimes, il est essentiel de tirer les leçons de leurs expériences et d'agir en conséquence pour faire changer les politiques, les lois et les systèmes.

C'est avec cet objectif en tête que le CCPE s'est associé, en 2016, à des experts du monde entier pour lancer une enquête internationale inédite auprès des survivant-es. La première année, 150 survivant-es ont répondu à l'enquête. Les propos recueillis sont détaillés dans notre rapport de 2017¹¹. Ces témoignages courageux continuent à mieux faire connaître la réalité des survivant-es dans le monde entier et à susciter des changements positifs au niveau des politiques et des pratiques. Après la publication du rapport de 2017, l'Enquête internationale auprès des survivant-es est restée ouverte, et 180 personnes de plus y ont répondu. Nous sommes immensément reconnaissants envers les personnes interrogées qui, par leur participation, ont approfondi notre compréhension. Dans la lignée de ce que nous avons déjà appris par l'entremise de Cyberaide.ca, de Projet Arachnid et d'autres initiatives, les témoignages des survivant-es montrent clairement que les images d'abus pédosexuels affectent énormément les survivant-es ainsi que leurs parents et leurs frères et sœurs. Peu d'études se sont toutefois intéressées au vécu des membres de famille des survivant-es.

C'est pour remédier à cette situation que nous avons lancé, en 2021, une enquête internationale auprès des parents de survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images. Le fait d'interroger les personnes qui s'occupaient des survivant-es au moment de la découverte des faits et qui les ont accompagnées dans la suite des choses permet d'apprendre à connaître leur réalité, d'identifier services d'aide et les systèmes qui fonctionnent bien, de cerner ceux qui ne fonctionnent pas et de mettre le doigt sur ce qui manque.

À ce jour, 20 parents de survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images ont répondu à l'enquête. Nous présentons ici les résultats d'une analyse thématique de leurs réponses. Les quatre grands thèmes que nous avons dégagés illustrent comment les parents et leur famille sont affectés par les crimes des abuseurs, comment les systèmes aggravent leurs souffrances et comment, malgré tout, les parents arrivent à faire preuve de résilience et de persévérance. Nous terminons par des recommandations à l'intention des acteurs du dossier, à savoir la santé publique, les services de protection de l'enfance, les systèmes de justice pénale et les entreprises de technologie du monde entier.

¹¹ Centre canadien de protection de l'enfance. (2017). *Enquête auprès des survivant-es : Rapport intégral 2017*. <https://protectchildren.ca/pdfs/C3P-SurvivorsSurveyFullReport2017.pdf>

Méthodologie

Personnes interrogées

De mai 2021 à octobre 2022, un total de 20 adultes ont répondu à l'enquête. Tous sont des parents (ou des figures parentales) de survivant-es d'abus sexuels avec prise d'images. Le tableau ci-dessous montre le profil des personnes interrogées. Six d'entre elles étaient en couple avec l'abuseur principal au moment de la découverte de l'abus et six autres l'avaient été précédemment. Deux des personnes interrogées étaient les mères des partenaires des abuseurs, une était la belle-fille de l'abuseur et une autre était une amie de la famille de l'abuseuse.

Les quatre autres ne connaissaient pas l'abuseur. Dans ces cas particuliers, les abuseurs s'en sont pris à leurs victimes sur Internet principalement, alors que dans tous les autres cas, il s'agissait d'abus physiques. Nous sommes conscients que les abus en ligne et hors ligne sont deux formes de violence différentes et que les préjudices découlant de chacune sont aussi différents. Nous examinerons ces cas tous ensemble puisque nos analyses ont décelé des similitudes dans les expériences des parents qui ont eu à traiter avec les différents systèmes et à soutenir leur famille tout au long de l'épreuve. Tous les thèmes et sous-thèmes de ce rapport rendent compte des expériences de personnes interrogées qui connaissaient ou non l'abuseur, à une exception près : puisque les personnes qui ne connaissaient pas l'abuseur n'ont pas traité avec les services de protection de l'enfance, elles ne sont pas représentées dans le sous-thème « Réponses des services de protection de l'enfance ».

CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES INTERROGÉES (N = 20)	
	<i>n</i>
GENRE	
Femmes	19
Hommes	1
PAYS	
Canada	14
États-Unis	3
Mexique	1
Pays-Bas	1
Australie	1
NOMBRE D'ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUELS ENREGISTRÉS	
Un	15
Deux	2
Trois	1
Aucune indication	2

Conception de l'enquête

Le CCPE a conçu l'Enquête internationale auprès des familles en concertation avec des experts du monde entier dans les domaines de la protection et du développement de l'enfance, du droit et de la criminologie et aussi — nous tenons à le souligner — avec le concours de six mères de survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images. Le questionnaire de l'enquête était disponible en français, en anglais, en allemand, en néerlandais et espagnol; il comportait 126 questions sur l'abus et ses répercussions. La plupart des questions étaient ouvertes, de sorte que les participants pouvaient formuler leurs réponses dans leurs propres mots et témoigner de leur vécu.

Nous avons pris plusieurs mesures pour veiller au bien-être des personnes interrogées pendant qu'elles remplissaient le questionnaire de l'enquête. Par exemple, au début de chaque section, nous expliquons l'objectif poursuivi et le nombre de questions, puis nous enchaînons avec des images apaisantes. Les participants avaient la possibilité de sauter une section ou de prendre une pause et de revenir au questionnaire ultérieurement.

Nous avons fait connaître l'existence de l'enquête à travers nos réseaux sociaux, notre site Web et des courriels aux acteurs du dossier et à nos partenaires. Les personnes intéressées accédaient au questionnaire de l'enquête en ligne. Elles étaient d'abord appelées à donner leur consentement éclairé et à répondre à des questions d'admissibilité. Les personnes qui ne répondaient pas aux critères étaient écartées. À la fin de l'enquête, nous offrons aux personnes interrogées la possibilité de rejoindre un réseau de familles touchées par les images d'abus pédosexuels et de se renseigner sur les moyens d'agir pour la défense des intérêts des survivant-es.

Approche analytique

Nous avons procédé selon une *analyse thématique exploratoire inductive*¹², c'est-à-dire que nous avons analysé les données sans hypothèses préalables ni cadre théorique. Après de nombreuses heures de lecture, de codage et de discussions sur les données, nous avons dégagé quatre grands thèmes : 1) Répercussions sur les parents, 2) Répercussions sur la famille, 3) Réponses inadéquates et retraumatisantes aux familles, 4) Résilience et persévérance des familles.

¹² Braun, V. et Clarke, V. (2006). « Using thematic analysis in psychology », *Qualitative Research in Psychology*, vol. 3, n° 2, p. 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>

Constats

Répercussions sur les parents

On ne saurait trop dire les souffrances que les actes des abuseurs infligent aux parents en bouleversant et en changeant à jamais leur vie. Il est certes traumatisant pour un parent de découvrir que son ou ses enfants ont été abusés sexuellement, mais le traumatisme est encore pire lorsque le parent apprend que l'abuseur a immortalisé l'abus sur support numérique et a (peut-être) distribué les images à d'autres abuseurs, qui revictimiseront à leur tour son ou ses enfants en regardant ces images. Ces traumatismes, expliquent les personnes interrogées, les affectent de diverses manières (répercussions physiques, émotionnelles et psychologiques, perte de relations précieuses ou potentielles, etc.) depuis la découverte de l'abus et encore aujourd'hui. Malgré tout, certaines des personnes interrogées et leur famille ont pu commencer à se reconstruire; nous y reviendrons à la section suivante, « Résilience et persévérance des familles ».

Répercussions physiques, émotionnelles et psychologiques

Les personnes interrogées sont unanimes à dire que les crimes des abuseurs ont eu des répercussions majeures sur leur santé et leur bien-être; beaucoup font état de syndrome de stress post-traumatique et de symptômes connexes.

« Ça va nous affecter toute notre vie – hypertension artérielle [...] dépression, anxiété. Ça a ruiné nos vies¹³. »

« Sur le plan émotionnel, je suis abattue, déprimée, accablée. Je veux juste avoir une vie normale. C'est comme si on vivait dans une série policière. »

« Ça m'a transformée au plus profond de mon être. Ça m'attriste de penser que ma plus jeune (père différent) ne connaîtra jamais celle que j'étais avant. Je suis devenue anxieuse, hypervigilante, réservée, moi qui étais pourtant expressive auparavant. Je me demande si je pourrai un jour ressentir à nouveau quelque chose de vrai, car pour contenir la culpabilité, la douleur et la colère, il faut parfois éteindre tous les sentiments. Je voudrais retrouver le bonheur libre avec mes enfants, ne serait-ce que pour une journée. »

¹³ Les citations des personnes interrogées ont été légèrement modifiées par souci de clarté et d'anonymat. Les citations en langue étrangère ont été traduites.



Un sentiment de culpabilité pèse sur de nombreux parents. Chez certains parents, cette culpabilité découle d'un sentiment d'avoir manqué à leur devoir fondamental et sacré de parent en n'ayant pas su protéger leur(s) enfant(s) de l'abus, et cela les amenait le plus souvent à remettre complètement en question leurs capacités parentales. Une répondante qui dit ressentir de la culpabilité vis-à-vis de l'abus décrit la découverte comme « un virage à 180 degrés », en ce sens qu'elle a tout à coup eu l'impression d'être « complètement dépourvue d'aptitudes parentales. Comme si j'avais littéralement tout oublié du jour au lendemain. J'avais vraiment perdu toute confiance en mon jugement au point d'être paralysée. » D'autres ont fait écho à ces sentiments :

« J'étais déjà super protectrice : je faisais l'école à la maison, je limitais le temps d'écran, je mettais des filtres sur les moteurs de recherche et des blocages DNS et je ne laissais jamais mes enfants se déplacer seuls. Je me sens comme une ratée et je regrette de m'être mariée et d'avoir fondé une famille. »

« Je sais qu'au fond, nous sommes de très bons parents. Mais dans une telle situation, on a l'impression de tomber dans la catégorie des parents les plus négligents, les plus mal informés et les plus incompetents. »

Ces personnes font partie des parents qui, depuis la découverte de l'abus et de son enregistrement, sont devenus hypervigilants à cause, semble-t-il, d'un stress chronique que cette hypervigilance aurait aussi pour effet d'alimenter (les effets du stress sur le rôle parental seront traités plus en détail dans les sections suivantes). Le stress des parents est en outre dû aux répercussions que l'abus avait déjà sur leurs enfants (automutilation, dépression, etc.) ainsi qu'à leurs inquiétudes par rapport à l'avenir. Certains, par exemple, craignent que l'abuseur s'en prenne à leur famille après avoir purgé sa peine d'emprisonnement :

« Nous craignons constamment pour notre famille et pour la sécurité de nos enfants lorsque [l'abuseur] sortira de prison. Nous avons vécu d'autres épreuves (décès) depuis la découverte de l'abus et il nous est plus difficile que la normale de retomber sur nos pattes dans ce genre de situation [...] Nous sommes vidés émotionnellement et nous sommes très inquiets pour l'avenir de [notre famille]. »

« [Je n'arrête pas de penser à] ce qui pourrait se passer quand [l'abuseur] finira par sortir de prison et ne sera plus surveillé [...] Ici, la loi n'interdit pas aux délinquants sexuels d'utiliser des ordinateurs, même s'ils en avaient utilisé un pour commettre leur crime. Qu'est-ce qui l'empêchera de nous espionner sur Internet ou d'essayer de nous repérer ou, pire encore, de chercher d'autres enfants? »

Déjà affectées par le stress de savoir que leurs enfants ont été abusés sexuellement, les personnes interrogées disent composer en plus avec le stress de savoir qu'il existe des images de ces abus et qu'elles ont peut-être été distribuées. La diffusion de ces images permettrait potentiellement à d'autres personnes d'identifier et de repérer les survivant-es, qui risqueraient alors de se faire intimider, harceler et stigmatiser¹⁴. Ultérieurement, le fait de se faire reconnaître pourrait aussi nuire à leurs perspectives d'emploi. Pour certains répondants, ces scénarios sont pour le moment hypothétiques, mais ils se disent stressés, voire dévorés par la seule pensée qu'ils puissent se matérialiser. Pour citer une répondante : « [Je me] demande où [les images d'abus] pourraient se trouver, si elles existent. J'ai peur qu'elles soient distribuées et qu'on reconnaisse [mon enfant]. Quand j'y pense, ça me stresse et ça me dégoûte au plus haut point. » Pour d'autres, ces scénarios cauchemardesques sont déjà des réalités extrêmement stressantes. Déjà inquiète que l'existence des images ait des répercussions sur sa famille, une répondante s'inquiète aussi des répercussions potentielles sur d'autres enfants :

« On a peur que des gens partagent ces images, s'en servent pour lui en extorquer d'autres, pour l'intimider, que l'existence de ces images ne nuise à ses possibilités d'emploi ou d'éducation ou ne lui cause des problèmes dans une relation, même une relation saine avec quelqu'un. On a peur qu'elles soient montrées à d'autres enfants pour banaliser la chose et mener à d'autres abus pédosexuels. »

Les expériences traumatiques, comme le fait d'apprendre que son enfant a été victime d'abus sexuels, ont souvent pour effet d'insécuriser les personnes touchées et de les amener à se méfier d'autrui¹⁵. Certain-es des personnes interrogées font d'ailleurs état d'une perte de confiance envers autrui — non seulement envers l'abuseur ou les étrangers, mais aussi envers d'autres personnes en qui elles avaient toujours eu confiance, comme leurs proches et amis. Faute de confiance, on peut difficilement tisser des relations¹⁶, et certaines des personnes interrogées disent avoir du mal à développer de nouvelles relations ou à les maintenir.

« Ça a chamboulé ma vie. Je ne fais plus confiance à personne. »

« Ça m'a rendue méfiante dans l'ensemble. J'ai aussi un passé traumatique, et ça n'améliore pas les choses. Il faut aussi que je me force pour ne pas mettre tous les hommes dans le même bateau, même si la grande majorité des abuseurs d'enfants sont des hommes. »

« J'ai envie d'être en couple, mais [...] l'homme que j'ai fréquenté [pendant] des années avant de me marier et avec qui j'ai été mariée pendant [plusieurs] années a abusé de ma fille sept jours après sa naissance, comme s'il l'avait créée juste pour ça. On ne se réveille pas un matin en se disant qu'on va abuser de son nouveau-né. »

¹⁴ Centre canadien de protection de l'enfance. (2017). *Enquête auprès des survivant-es : Rapport intégral 2017*. https://protectchildren.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyFullReport2017.pdf

¹⁵ Anders, S. L., Shallcross, S. L. et Frazier, P. A. (2012). « Beyond Criterion A1: The effects of relational and non-relational traumatic events », *Journal of Trauma & Dissociation*, vol. 13, no 2, p. 134-151. <https://doi.org/10.1080/15299732.2012.642744>

¹⁶ Rempel, J. K., Holmes, J. G. et Zanna, M. P. (1985). « Trust in close relationships », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 49, n° 1, p. 95-112. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.49.1.95>

Perte de relations

De nombreux répondants déplorent la perte de précieuses relations — autant nouvelles que de longue date — en raison des répercussions des crimes commis par les abuseurs, ce qui a souvent pour effet de les isoler à un moment où le soutien social est si crucial. Dans certains cas, les personnes interrogées avaient été en couple avec l'abuseur jusqu'à ce que la découverte de l'abus, de cette trahison traumatisante, mette fin à leur relation. Ces personnes n'ont pas fait état des conséquences de la perte de cette relation, mais d'autres ont comparé ce genre de perte à un décès : même si l'abuseur est encore vivant, c'est comme si la personne qu'elles pensaient connaître — qui ne commettrait jamais d'infractions sexuelles contre des enfants — était morte¹⁷. Ces personnes ont également perdu leurs liens avec les membres de famille de l'abuseur, qui ont pris son parti.

Qu'elles aient été en couple ou non avec l'abuseur, les personnes interrogées ont aussi perdu des relations chères avec des membres de leur famille ou des amis pour diverses raisons, notamment à cause du manque de sensibilité de ces personnes ou des jugements qu'elles portaient. D'autres relations ont pris fin parce que la personne interrogée a dû déménager. Dans certains cas, c'est justement ce manque de soutien qui a amené les personnes interrogées à déménager.

« [Mon entourage] jetait le blâme sur le parent : moi. »

« Je n'ai pas d'amis. J'ai pris mes distances pour ne pas avoir à donner d'explications. Les amis qu'on avait avant que ça sorte au grand jour nous traitaient comme des pestiférés parce que les médias ne faisaient que parler de cette affaire d'abus. »

« Nous avons coupé les ponts avec les personnes qui ne comprenaient rien à notre situation ou qui n'étaient pas solidaires avec nous. Certains de nos amis n'ont pas l'air de savoir quoi nous dire. Dans la famille, certains estiment qu'on devrait juste pouvoir se relever et reprendre le cours de nos vies. Vu que certaines personnes sont incapables de comprendre ou ne se donnent pas la peine d'essayer [...] nous nous sommes progressivement éloignés. En revanche, nous avons quelques amis indéfectibles [...] Nous serons toujours solidaires avec [la personne survivante], et si ça dérange des gens [...] nous sommes mieux sans eux. »

« Je parle rarement de mon passé à mes nouveaux amis. Quand je le fais, ça les bouleverse tellement qu'ils en ont l'air foudroyés; je préfère donc ne rien dire. »

¹⁷ Duncan, K., Wakeham, A., Winder, B., Blagden, N. et Armitage, R. (2022). « "Grieving someone who's still alive, that's hard": The experiences of non-offending partners of individuals who have sexually offended – an IPA study », *Journal of Sexual Aggression*, vol. 28, n° 3, p. 281-295. <https://doi.org/10.1080/13552600.2021.2024611>

La vie amoureuse des personnes interrogées est aussi compromise. Leur confiance ébranlée perturbe leur quête de l'âme sœur et amène certaines à se montrer « très prudentes dans [leurs] fréquentations » et d'autres à qualifier leur vie amoureuse d'« inexistante ».

« Je n'ai pas de vie amoureuse. J'ai beaucoup de mal à faire confiance, et je trouve ça difficile de répondre aux questions sur le divorce. Et si quelqu'un me pose des questions sur mes enfants, je passe immédiatement en mode dragon : je ne réponds pas et je crache du feu si on me pose trop de questions personnelles à leur sujet. »

La plupart des personnes qui sont restées en couple avec un-e partenaire non abuseur rapportent que leur relation a été mise à rude épreuve. Pour citer l'une d'entre elles : « j'avais une vision sale du sexe la première année. » D'autres ont décrit les répercussions sur leurs relations en ces termes :

« [Les crimes] ont tout bousillé. Mon mari m'a pratiquement abandonnée. J'ai trop changé et je ne suis plus la personne qu'il a épousée. Je me sens terriblement seule. »

« J'ai un mari formidable, mais cette histoire l'a poussé à boire pendant un certain temps. Il n'était pas violent et ne buvait jamais devant moi ou les enfants, mais c'est essentiellement moi qui devais m'occuper de tout, prendre les rendez-vous, avoir des conversations à cœur ouvert, emmener ma fille en thérapie. C'est pourquoi j'ai moi-même suivi une thérapie. Juste pour pouvoir parler à quelqu'un. »

Ainsi, les personnes interrogées ont été nombreuses à associer les impacts relationnels des agissements de l'abuseur (perte ou détérioration de leurs relations avec leurs proches, leurs amis et leurs partenaires et difficulté à développer de nouvelles relations) à l'isolement social.

Répercussions sur la famille

Les personnes touchées par les abus pédosexuels avec prise d'images disent souvent que ces crimes affectent tous les membres de la famille. Il ne fait aucun doute que les impacts subis par les parents se répercutent sur leurs partenaires (non abuseurs), les survivant-es et les autres enfants de leur foyer. Plus spécifiquement, les personnes interrogées rapportent que les crimes des abuseurs ont eu des impacts sur l'exercice de leur rôle parental, leur ont imposé des responsabilités additionnelles, leur ont fait subir des difficultés financières et leur ont causé des problèmes avec des membres de leur entourage.

Impacts sur l'exercice du rôle parental

Les personnes interrogées ont dû rajuster leur façon d'exercer leur rôle parental à la suite des abus sexuels subis par leurs enfants et de l'enregistrement de ceux-ci. Dans quelques cas particulièrement aberrants, le parent abuseur a obtenu la garde complète des enfants, empêchant l'autre parent d'être présent dans la vie quotidienne de ses enfants pendant que lui continuait d'abuser de ses enfants¹⁸. Les parents qui ont pu conserver la garde de leurs enfants, eux, ont adopté des approches plus restrictives. Beaucoup disent être devenus « surprotecteurs » ou « hypervigilants » parce qu'ils se méfient désormais de tout le monde et que c'est pour eux un moyen de faire en sorte que rien d'autre n'arrive à leurs enfants. Beaucoup ont réduit les activités et les relations en ligne et hors ligne de tous leurs enfants, y compris ceux qui n'ont pas subi d'abus pédosexuels avec prise d'images.

« J'ai surprotégé mes enfants au point où ils se sentaient étouffés. Je ne faisais pas confiance aux nouveaux venus dans nos vies. J'avais peur de laisser mes enfants aller à des soirées pyjama et quand je le faisais, je jouais les détectives privés et je payais pour vérifier les antécédents de toutes les personnes qui les côtoyaient. »

« J'en étais venue à surprotéger mes enfants au point de leur interdire l'accès à des activités en ligne adaptées à leur âge (même à n'importe quelle activité). »

¹⁸ En droit de la famille, une allégation d'abus pédosexuel est souvent considérée avec suspicion, en particulier si elle survient dans le contexte de différends relatifs à la garde des enfants ou aux droits de visite. Le taux d'allégations intentionnellement fausses en pareilles circonstances est toutefois peu élevé. Pour un traitement plus détaillé de ce phénomène, voir :

Bala, N., Paetsch, J. J., Trocmé, N., Schumann, J., Tanchak, S. L. et Hornick, J. P. (2001). Allégations de violence envers les enfants lorsque les parents sont séparés : Document de travail. Ministère de la Justice du Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/divorce/2001_4/index.html

Trocmé, N. et Bala, N. (2005). « False allegations of abuse and neglect when parents separate », *Child Abuse & Neglect*, n° 29, p. 1333-1345. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2004.06.016>

Certains parents trouvent que leurs approches plus restrictives présentaient des inconvénients : ils avaient certes le sentiment de protéger leurs enfants, mais ce faisant, ils les privaient de leur indépendance ou les « forçaient à grandir plus vite, les privant d'une enfance normale ».

Par ailleurs, quelques parents parmi ceux qui avaient d'autres enfants (qui n'ont pas subi d'abus pédosexuels avec prise d'images) ont indiqué que les besoins de soutien et soins accrus de leurs enfants survivant-es les ont obligés à leur consacrer plus d'attention et d'énergie, au détriment de leurs autres enfants. Par exemple, une mère estime qu'en raison du peu d'attention qu'elle a pu accorder à ses autres enfants, l'un d'entre eux a fini par abandonner l'école.

Responsabilités additionnelles

Les personnes interrogées rapportent que la découverte de l'abus, de son enregistrement et, dans certains cas, de sa diffusion ont déclenché une cascade de nouvelles responsabilités, dont celle de devoir agir pour protéger leur famille de préjudices additionnels. Pour éviter la revictimisation de leurs enfants, certains parents se sont attelés à la pénible tâche de chercher sur Internet leurs images d'abus ainsi que d'autres images préjudiciables qui, bien que légales, pourraient compromettre la sécurité des enfants survivants. Par exemple, le parent abuseur pourrait avoir publié sur les médias sociaux des photos de famille où figure l'enfant survivant, augmentant ainsi le risque que ce dernier puisse être identifié et localisé par d'autres abuseurs. Les personnes interrogées demandent aux hébergeurs de supprimer les images qu'elles trouvent, mais, comme nous l'expliquerons plus loin, ces démarches fastidieuses n'aboutissent souvent à rien. Pour mettre leur famille à l'abri de l'attention médiatique, de la stigmatisation et du harcèlement, les personnes interrogées surveillent également la couverture médiatique des crimes et épluchent les dossiers judiciaires pour vérifier que l'identité de leur famille est protégée. Malheureusement, elles ont parfois de mauvaises surprises – même lorsque les détails de l'affaire sont censés être protégés par un interdit de publication — et doivent entreprendre des démarches pour obtenir la suppression de ces informations, souvent sans succès.

Les crimes des abuseurs imposent souvent aux parents protecteurs la tâche supplémentaire de traiter avec les systèmes et les services. Les parents protecteurs et leurs enfants se retrouvent mêlés aux enquêtes menées par la protection de l'enfance et la police, sans parler des audiences éprouvantes du tribunal pénal et du tribunal de la famille. Ils doivent aussi trouver des thérapeutes compétents et compatissants pour eux-mêmes ou pour leurs enfants et prendre le temps voulu pour aller aux rendez-vous. Souvent, ces responsabilités additionnelles leur causent des difficultés financières.

Difficultés financières

Les crimes des abuseurs imposent un fardeau financier non négligeable aux parents protecteurs et à leur famille. Dans la foulée, les parents font face à de multiples nouvelles dépenses. Comme nous l'expliquerons plus loin, la thérapie que les survivant-es, les parents protecteurs et d'autres membres de la famille ont dû suivre n'était généralement pas gratuite ou entièrement subventionnée, entraînant des dépenses croissantes. Une mère dit avoir dû « se ruiner pour financer les thérapies de ses enfants ». Les parents qui ont dû s'engager dans des batailles judiciaires ont dû déboursier des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars en frais juridiques. Des familles ont dû déménager à leurs frais, certaines pour des raisons de sécurité (par exemple, quand l'abuseur avait diffusé le nom et l'adresse de l'enfant survivant et que son parent craignait qu'il se fasse suivre ou harceler), d'autres parce qu'elles voulaient « se refaire une vie » dans un endroit où personne n'était au courant de l'affaire, et d'autres encore parce que les autres répercussions financières du crime leur ont fait perdre leur maison.

Avec l'augmentation des dépenses engendrées par les crimes des abuseurs, de nombreux parents ont vu le revenu de leur ménage diminuer. Quelques familles ont perdu leur principale source de revenus lorsque l'abuseur, qui contribuait au revenu familial, a été mis en état d'arrestation. Les personnes interrogées rapportent des pertes de salaire ou ont dû renoncer à des hausses de rémunération et à des possibilités d'avancement parce qu'elles ont dû s'absenter du travail pour aller à des audiences du tribunal, suivre une thérapie ou s'occuper de leurs enfants, ou en raison des répercussions psychologiques des crimes :

« J'ai dû m'absenter souvent du travail pour aller à des rendez-vous de thérapie pour mes enfants et à des audiences du tribunal. »

« J'ai dû faire des choix professionnels dans l'intérêt supérieur de mes enfants. Je n'étais pas en mesure d'accepter un emploi trop exigeant parce que mes enfants avaient besoin de moi; ça me plaçait dans une position irréaliste pour ce qui est de mes possibilités d'avancement et ça limitait aussi mon potentiel de revenu. »

Plusieurs des personnes interrogées ont subi une perte de revenu parce qu'elles ont dû quitter prématurément le marché du travail à cause des répercussions psychologiques de l'abus et de son enregistrement et de tout ce qui s'en est suivi :

« Absences du travail, pertes d'emplois [...] Maintenant je suis sur l'assistance sociale. »

« J'ai [un trouble complexe de stress post-traumatique]; je ne peux pas travailler en ce moment. »

« J'ai dû prendre une retraite anticipée à cause du stress [...] [Trouble de stress post-traumatique], flashbacks [...] »

L'une des personnes interrogées a dû mettre sa carrière et sa stabilité financière en veilleuse à cause des agissements de l'abuseur :

« Je finissais mon doctorat à l'époque. À cause [du crime et de ses conséquences], j'ai pris environ trois ans de retard dans mes recherches, j'ai cessé d'aller à des colloques internationaux pour faire avancer ma carrière et j'ai dû prendre un emploi précaire pour subvenir aux besoins de ma fille. Bref, je suis en retard d'au moins cinq ans par rapport à où je devrais être. »

Les soucis financiers de parents ont parfois eu des impacts sur leur vie familiale. Par exemple, certains parents n'avaient plus les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités parascolaires ou de prendre des vacances, d'autres ont perdu leur véhicule ou ont été obligés de déclarer faillite.

Relations perdues ou brisées

Nous avons vu précédemment que les personnes interrogées rapportent la perte de relations (partenaires, amis et membres de la famille élargie) à cause des crimes des abuseurs. Malheureusement, les personnes interrogées ne sont pas les seules à rapporter la perte de telles relations. Leurs enfants – les survivant-es et leurs frères et sœurs – rapportent eux aussi la perte de relations de toutes sortes. Les personnes interrogées et leurs enfants ont souvent été ostracisés par des membres de leur famille élargie, des amis et des gens de leur milieu qui auraient pourtant dû les soutenir dans l'adversité :

« Mes parents et mes sœurs nous excluaient parfois de certaines activités parce qu'ils se sentaient mal à l'aise à nos côtés, ou par la suite, quand les enfants se comportaient mal, [ils] ne savaient pas comment réagir. »

« Souvent, les parents de nos amis ne laissaient plus leurs enfants être amis avec mes enfants même si leur père [l'abuseur] était en prison. »

« Ils nous traitent comme des lépreux et ont peur que l'abuseur refasse surface. »

« Les gens nous jugeaient. Ils nous évitaient, commérait sur nous et nous montraient du doigt quand ils nous voyaient en public. Il fallait qu'on déménage. »

« L'interdit de publication n'a pas été respecté, et l'identité de l'enfant a été dévoilée. On l'évite. On évite notre famille. On est des parias. »



Réponses inadéquates et retraumatisantes aux familles

Déjà accablés par les agissements des abuseurs, les parents et leur famille sont souvent remis à mal par les systèmes auxquels ils s'adressent pour avoir de l'aide. Les personnes interrogées font parfois état d'interactions positives et utiles avec les services de protection de l'enfance, le système de justice pénale et les entreprises de technologie, mais la plupart font état d'expériences déplaisantes et retraumatisantes. Dans plusieurs cas, ces échecs systémiques ont fait en sorte de maintenir des enfants dans des situations d'abus après la découverte des faits. Les personnes interrogées et les membres de leur famille se sont parfois trouvés dans l'impossibilité de recevoir la thérapie qu'ils réclamaient et dont ils avaient besoin parce que le système de santé publique n'était pas à la hauteur. On n'a pas pu leur offrir un suivi thérapeutique spécialisé et entièrement subventionné¹⁹.

Réponse de la santé publique : Absence de suivi thérapeutique spécialisé et entièrement subventionné

La thérapie peut aider les familles à surmonter le traumatisme dû à l'abus pédosexuel, à son enregistrement et à sa diffusion ainsi qu'à leurs expériences déplaisantes et retraumatisantes avec les entreprises de technologie, les services de protection de l'enfance et le système de justice pénale, dont il sera question plus loin. C'est précisément ce que disent plusieurs des personnes interrogées. Le fait de suivre une thérapie leur a permis à elle et à leur famille de se sentir écoutées, de voir qu'elles réagissaient normalement au traumatisme et d'être soutenues dans leur guérison. Pour citer une répondante, « le secteur de la santé mentale a littéralement sauvé ma fille; la police refusait d'intervenir et on n'avait nulle part d'autre où aller ». Mais le plus souvent, les personnes interrogées et leur famille étaient dans l'impossibilité de recevoir la thérapie qu'ils réclamaient et dont elles avaient besoin parce que cette thérapie ne leur était pas offerte gratuitement ou qu'elle ne durait pas assez longtemps. Elles avaient aussi du mal à trouver des thérapeutes bien au fait des préjudices associés aux images d'abus pédosexuels (l'abus, son enregistrement, la crainte que les images soient diffusées) et des conséquences de leur diffusion sur la sécurité psychologique et personnelle des personnes touchées.

Les survivant-es et les membres de leur famille ont parfois pu bénéficier gratuitement d'une thérapie. Les coûts étaient couverts soit par le système judiciaire dans le cadre des services aux victimes, soit par un programme d'avantages sociaux, soit par une assurance publique ou par le système de soins de santé, ou soit pas un organisme de proximité. Telle n'était toutefois pas la réalité de la plupart des personnes interrogées. Ces thérapies n'étant pas entièrement subventionnées, personne n'a pu en bénéficier dans certaines familles. Une mère rapporte que, faute d'avoir accès à des thérapies entièrement subventionnées, ses moyens ne lui permettaient de payer des séances de thérapie qu'à un seul de ses deux enfants survivants. Cet échec du système l'a mise dans la position impossible de devoir choisir lequel de ses enfants irait en thérapie et lequel n'irait pas. Parfois, les survivant-es avaient droit à une thérapie entièrement subventionnée, mais pas les autres membres de leur famille, même s'ils étaient eux aussi gravement éprouvés par l'abus et sa découverte. Pour citer le père d'un enfant survivant :

« Mon [fils victime d'abus sexuels avec prise d'images] a eu droit à des services de counseling, mais pas moi ni son frère aîné, qui avait vu la vidéo et qui avait besoin d'aide pour faire face à la situation pendant que moi j'avais besoin d'aide ou de counseling pour surmonter le stress émotionnel et mental. Nous sommes encore pas mal troublés et instables. Nous faisons du mieux que nous pouvons pour faire face à la situation. »

¹⁹ Bien que les services de protection de l'enfance, les systèmes de justice pénale et les assureurs de soins de santé privés seraient souvent en mesure d'offrir aux survivant-es et à leur famille une certaine forme de thérapie, nous soutenons que cette responsabilité incombe à la santé publique.

Même lorsque les personnes interrogées ou leurs membres de famille bénéficiaient d'une thérapie entièrement ou partiellement subventionnée, le nombre de séances était insuffisant par rapport à leurs besoins. Les traumatismes dont il s'agit peuvent durer longtemps et leurs répercussions peuvent s'intensifier en réponse à d'autres événements, comme la puberté d'un enfant survivant²⁰. Le père que nous avons cité plus haut rapporte que son fils survivant « n'avait droit qu'à dix séances alors qu'il lui en aurait fallu beaucoup plus ». Une mère dont l'ex-mari avait abusé sexuellement de leurs trois enfants et avait enregistré le décrit la situation en ces termes : « [les enfants] avaient une excellente thérapeute, elle a fait tout ce qu'elle pouvait, j'ai payé pour deux autres années, en plus de ce à quoi ils avaient droit. Je n'avais pas les moyens de continuer ».

Hormis la possibilité d'avoir accès ou non à un suivi thérapeutique entièrement subventionné, l'autre problème qui se posait était de pouvoir trouver des thérapeutes spécialisés. Quelques parents rapportent que la thérapie entièrement subventionnée qui leur a été offerte à eux et à leurs enfants n'était pas spécifiquement axée sur leurs traumatismes, de sorte que les thérapeutes – comme plusieurs études l'ont démontré^{21,22,23,24} — ne comprenaient pas la problématique des abus pédosexuels avec prise d'images et ses répercussions. En l'occurrence, certains parents ont retenu les services d'un autre thérapeute qu'ils ont dû payer de leur poche, alourdissant du même coup le fardeau financier et psychologique pesant sur la famille.

« La thérapie [gratuite] n'a servi à rien. Nous sommes donc allés voir un thérapeute privé. On a eu l'impression que le "système" n'est pas fait pour bien accompagner les victimes sur le chemin de la guérison. La thérapie était très "superficielle", et même si [la survivante] venait aussi aux séances, ça n'a rien donné pour elle, au point qu'aujourd'hui, à 10 ans, elle ne comprend toujours rien. »

« La question des images d'abus pédosexuels et de leur distribution n'a jamais été correctement abordée ou comprise [en thérapie] et je ne compte plus le nombre de thérapeutes que nous avons consultés. »

Les personnes interrogées ont également indiqué qu'il était difficile de trouver des thérapeutes qui travaillent avec des enfants et des adolescents.

²⁰ Pour un exemple tiré de la jurisprudence, voir R. v. D.B. and T.S., 2019 MBQB 159 (CanLII), par. 49-54. <https://canlii.c/t/j34zs>

²¹ Martin, J. (2014). « "It's just an image, right?": Practitioners' understanding of child sexual abuse images online and effects on victims », *Child & Youth Services*, vol. 35, n° 2, p. 96-115. <https://doi.org/10.1080/0145935X.2014.924334>

²² Gewirtz-Meydan, A., Lahav, Y., Walsh, W. et Finkelhor, D. (2019). « Psychopathology among adult survivors of child pornography », *Child Abuse & Neglect*, n° 98, p. 238-248. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104189>

²³ Slane, A., Martin, J. et Rimer, R. J. (2021). « Views and attitudes about youth self-produced sexual images among professionals with expertise in child sexual abuse ». *Journal of Child Sexual Abuse*, vol. 30, n° 2, p. 207-229. <https://doi.org/10.1080/10538712.2021.1875095>

²⁴ Gewirtz-Meydan, A., Walsh, W., Wolak, J. et Finkelhor, D. (2018). « The complex experience of child pornography survivors », *Child Abuse & Neglect*, 80, 238-248. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.03.031>



Réponses des services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance n'ont pas réussi à sortir de nombreux enfants de situations d'abus. Une mère raconte qu'elle avait demandé l'aide des services de protection de l'enfance parce qu'elle soupçonnait que ses enfants étaient abusés par leur père, mais ça n'a rien donné; les enfants se faisaient toujours abuser par leur père au moment de l'enquête. Dans d'autres cas, les abus avaient *effectivement* cessé, mais les services de protection de l'enfance, par leurs manquements, avaient fait durer la situation, par exemple en passant à côté de preuves potentielles durant leur enquête :

« [J'ai fait venir les services de protection de l'enfance] à la maison [...] parce que j'avais vu une photo que je trouvais inappropriée de ma fille sur la table à langer et je ne savais pas que mon mari avait un appareil pour prendre des photos et les transférer sur l'ordinateur. Ils ont raté l'essentiel en omettant de vérifier l'ordinateur. Ça aurait pu épargner à ma fille trois années d'abus ignorés. »

Certaines des personnes interrogées rapportent également que les intervenants des services de protection de l'enfance n'ont pas su leur apporter du soutien à elles et à leur famille. Par exemple, ils les traitaient avec suspicion, ne faisaient pas de suivi après leur enquête et ne leur offraient pas d'outils ni de conseils pour les aider à mieux faire face aux émotions difficiles et aux processus juridiques.

Réponses de la justice pénale

En témoignant de leurs expériences avec le système de justice pénale, les personnes interrogées ont fait état des préjudices additionnels causés à leur famille par les policiers, avocats et autres acteurs du système. Parfois, il s'agissait de réponses insensibles qui ne tenaient pas compte de leurs traumatismes ou qui n'étaient pas adaptées au développement de l'enfant. Par exemple, un couple a demandé l'aide de la police parce qu'un garçon avait partagé des images intimes de leur fille sur Internet et qu'elle se faisait harceler à cause de cela. Mais au lieu de se montrer compatissants face à la détresse de la famille, les policiers ont menacé d'inculper leur fille pour production d'images d'abus pédosexuels. De même, une mère rapporte que ses enfants survivants étaient « traités comme des adultes et ne recevaient aucun soutien pendant qu'ils dévoilaient les faits à la police. Ils disent s'être sentis abandonnés, avoir eu peur, comme s'ils avaient tort de dévoiler, comme s'ils racontaient des mensonges, craignant la réaction de leur père (l'abuseur) lorsqu'il apprendrait le tout ». D'autres parents ont dénoncé l'attitude des avocats de la défense dans la salle d'audience. Un père rapporte que « l'avocat de l'accusé a dit à mon enfant des choses qui n'auraient jamais dû être dites à mon enfant pendant qu'il était à la barre ». Il a notamment accusé son fils d'avoir à la fois fabriqué et « réclamé » les abus.

L'insensibilité des acteurs du système de justice pénale se manifestait aussi par la mise en doute de la crédibilité et des allégations de la famille. Parfois, ils vont jusqu'à culpabiliser la victime soit explicitement comme dans l'exemple précédent, soit subtilement, comme dans ce cas où les policiers « semblaient préconiser la thèse d'une relation consensuelle (parce que ma fille avait 17 ans), même si elle se faisait carrément exploiter sexuellement ». D'autres parents rapportent que les policiers ou les avocats des abuseurs ont totalement discrédité leurs allégations et preuves d'abus, avec pour résultat que les abuseurs ont pu continuer à abuser des enfants.

MONTREZ LES IMAGES D'ABUS AUX PARENTS

Nous avons demandé aux parents ce qu'ils pensaient d'une pratique parfois utilisée par les acteurs du système de justice pénale : leur montrer des images d'abus sexuels de leur(s) enfant(s). Cette pratique, qui s'insère généralement dans le cours des enquêtes ou des procédures judiciaires, est manifestement traumatisante pour les familles. Les parents voient et parfois entendent leur enfant se faire abuser et ces scènes créent des souvenirs traumatiques qu'ils n'auraient pas eus autrement. Ces images sont encore plus traumatisantes lorsqu'elles ont été prises du point de vue de l'abuseur : Le fait de voir « l'abus à travers les yeux de l'abuseur » donne aux parents « des éléments d'information épouvantables²⁵ ».

Certaines des personnes interrogées ont vécu cette expérience et l'ont trouvée traumatisante, comme ce fut le cas pour les membres du groupe Phoenix 11²⁶ et d'autres survivant·es à qui les acteurs du système de justice pénale ont montré leurs images²⁷. Certains parents disent que cette pratique leur a causé des réactions de choc et d'horreur et laissé des séquelles durables. Pour citer une répondante :

« C'était une expérience horrible; je ne pourrais même pas décrire ce que j'ai ressenti [...] La première image qu'ils m'ont montrée est gravée dans ma mémoire; je ne l'oublierai jamais. J'ai enfermé les autres dans un recoin de ma tête, car j'essaie de bloquer ces images pour ma santé mentale. »

« Depuis que j'ai vu des images d'abus de ma fille, je ne trouve plus de plaisir dans l'intimité parce que je ne suis plus capable d'associer les deux. Ça fait 20 ans [...] »

Une autre répondante raconte un épisode fâcheux où une mère s'est fait montrer d'images d'abus de son enfant et en a gardé des séquelles durables :

« [La mère] a vécu l'enfer au poste de police. On l'a interrogée pendant six heures et, après lui avoir montré des images, on l'a envoyée confronter le pédophile (son partenaire) pour essayer de le faire parler. Elle ne savait rien de ses crimes [...] Psychologiquement, ça l'a anéantie, et elle continue à avoir de sérieux problèmes de santé mentale à cause de cette situation. Elle cumule trois épisodes de pensées suicidaires [...], trois visites au centre de crise et une admission à l'unité psychiatrique. »

²⁵ Cooper, S. (2017). Forensic interview and CSA images. [Vidéo]. *Centre canadien de protection de l'enfance*.

²⁶ Phoenix 11. (2019). Insights from The Phoenix 11 for law enforcement working with survivors of child sexual abuse material. Texte reproduit intégralement dans National Centre for Missing and Exploited Children, *Be the Solution: Helping Victims of Child Sexual Abuse Material: A Guide for Law Enforcement*. <https://go.missingkids.org/808593/2020-11-24/21bhf2>

²⁷ Centre canadien de protection de l'enfance. (2017). *Enquête auprès des survivant·es : Rapport intégral 2017*. https://protectchildren.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyFullReport2017.pdf

Quant aux parents qui n'ont pas eu à vivre une telle expérience, leur opinion sur cette pratique fait largement écho aux témoignages précédents. Ils s'opposent généralement à cette pratique, certains ajoutant que cette pratique ne peut qu'avoir des impacts négatifs :

« Je ne voudrais jamais voir ces images. Ça me tue que [l'abus] se soit produit. J'ai le sentiment de ne pas avoir su protéger mes enfants. »

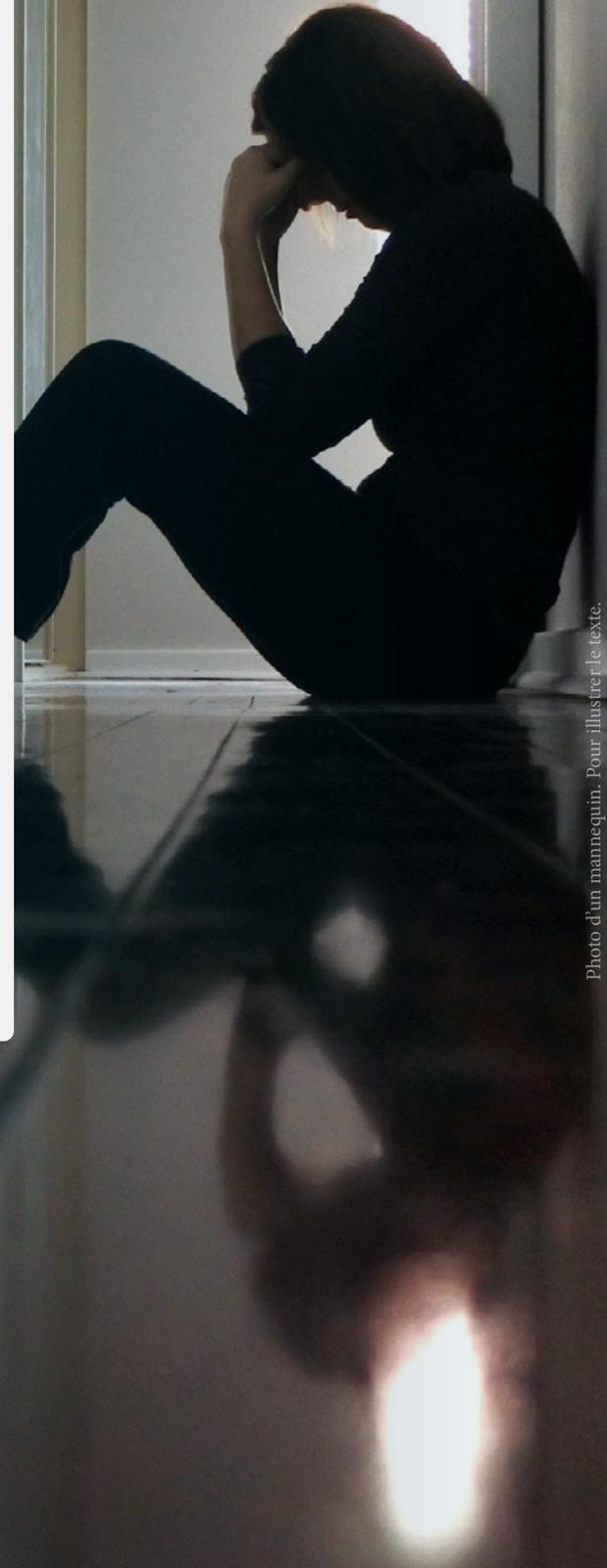
« Je ne peux m'imaginer combien ça doit être horrifant. »

« [Montrer les images à un parent serait] impardonnable; bouleversant. »

Une répondante relate une expérience connexe. Bien qu'elle et son mari n'aient pas eu à voir les images d'abus de leur fille durant l'enquête policière, le couple les a vues en fouillant l'appareil de leur fille.

« Je pense que [la pratique policière de montrer les images d'abus aux parents] est inutile et très dérangement pour un parent. Mon mari dit qu'il ne pourra jamais se sortir cette image de la tête et que ça l'a chamboulé. »

En résumé, certaines des personnes interrogées ont eu à voir les images d'abus dans le cours des enquêtes ou des procédures judiciaires et en ont été affectées. Les autres jugent que cette expérience ne peut qu'avoir des effets négatifs.



Les personnes interrogées font état des tourments que les acteurs du système de justice pénale ont causés aux familles par leurs *actions*, mais aussi par leur *inaction*. Une répondante rapporte que, alors même que sa famille était déjà durement éprouvée par la situation, le policier « n'a pas saisi les appareils au moment du signalement et nous avons dû le relancer le lendemain pour que ça soit fait ». Une autre se dit « peu impressionnée » par le fait que les policiers ne lui avaient pas dit que son fils s'était fait violer, même après qu'elle leur eut demandé s'il avait besoin de voir un médecin. Elle ne l'a appris que deux ans plus tard au tribunal, de sorte que son fils n'a pas subi de test de dépistage d'infections transmissibles sexuellement dans l'intervalle. Enfin, quelques-unes des personnes interrogées déplorent que le système de justice pénale ne leur ait pas offert le soutien souhaité ou nécessaire, par exemple de l'aide pour produire une déclaration de victime et de l'accompagnement dans d'autres démarches juridiques.

Réponses des entreprises de technologie

Les personnes interrogées rapportent que les entreprises de technologie ajoutent aux souffrances des familles déjà éprouvées par les crimes des abuseurs qui ont produit et distribué les images d'abus. Elles sont nombreuses à faire valoir que ces entreprises, qui permettent aux abuseurs de mettre en ligne, de partager et de redistribuer des images d'abus pédosexuels, rendent la suppression de ces images extrêmement difficile, voire impossible à obtenir. Plusieurs disent s'être livrées à la tâche fastidieuse et retraumatisante de trouver les images d'abus sur Internet pour ensuite signaler aux entreprises la présence de ce matériel illégal sur leurs plateformes et en demander la suppression. Malheureusement, leurs expériences s'avèrent uniformément négatives.

DEMANDES DE SUPPRESSION : LES ENTREPRISES DE TECHNOLOGIE NE COOPÈRENT PAS

Si les entreprises de technologie supprimaient aussitôt les images sans poser de questions, elles limiteraient leur diffusion et la retraumatisation des survivant-es. Mais l'expérience des personnes interrogées est que ces entreprises vont plutôt refuser d'accéder à leurs demandes ou leur mettre inutilement des bâtons dans les roues. Dès lors, elles font en sorte qu'il soit beaucoup plus difficile de faire enlever des images d'abus de leurs plateformes que de les mettre en ligne ou de les partager sur leurs plateformes.

« Avant de supprimer une image, [les entreprises] veulent avoir des détails – nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel, etc. Pourquoi faudrait-il donner des renseignements personnels pour essayer de faire disparaître quelque chose qui est manifestement nuisible au bien-être de la personne et de surcroît illégal? »

En demandant des renseignements personnels, les entreprises de technologie placent les parents devant une décision difficile. Dès qu'un parent donne à une l'entreprise des renseignements à son sujet ou au sujet de son enfant, l'entreprise détient désormais, en plus des images de l'abus, des renseignements identificatoires au sujet de l'enfant survivant, ce qui pourrait augmenter les risques d'atteintes à la vie privée et à la sécurité de l'enfant et de sa famille. Rien ne garantit non plus que l'entreprise supprimera les images en question de sa plateforme ou de son service après avoir obtenu ces renseignements.

Heureusement, certains parents ont réussi à obtenir la suppression des images d'abus en passant par des intervenants externes compétents et fiables. Une mère a qualifié ses demandes de suppression de « vaines [...] jusqu'à ce que le commissariat à la cybercriminalité (béni soit-il) fasse intervenir Interpol ».

Les entreprises de technologie causent des préjudices additionnels aux familles en refusant de supprimer des images qui, sans constituer des images d'abus, s'avèrent tout de même préjudiciables. Une répondante témoigne du succès mitigé de ses demandes de suppression :

« Nous avons demandé à Twitter de supprimer le compte du pédophile, d'autant plus qu'il faisait l'objet d'une condamnation [...] Il n'y avait peut-être pas de photos d'abus sur son compte [...], mais il y avait des photos de notre famille. Twitter n'a toujours pas donné suite à notre demande. Nous avons demandé au Centre canadien de protection de l'enfance de nous aider à faire fermer ses comptes Instagram et Facebook, ce qui a été fait. Nous avons cherché à faire modifier notre identité sur Facebook pour nous protéger et nous soustraire du regard du pédophile et de sa famille, mais ils ont refusé. »

L'expérience de cette répondante traduit une réalité que nous connaissons très bien au CCPE. Premièrement, ce n'est pas le cas de toutes les plateformes de médias sociaux, mais beaucoup ont comme politique d'interdire aux délinquants sexuels condamnés de posséder des comptes sur leurs plateformes^{28,29,30,31}. Or, nous avons souvent constaté que les comptes des abuseurs ne sont pas automatiquement supprimés après leur condamnation; au contraire, il arrive que leurs comptes ne soient supprimés que lorsque nous ou les survivant-es et leurs familles les signalent à la plateforme. Deuxièmement, il s'avère extrêmement difficile d'obtenir des entreprises qu'elles suppriment des images qui, sans être illégales, ne sont pas moins préjudiciables aux familles, qui sont déjà en situation de traumatisme. Par exemple, lors d'une rencontre organisée par le CCPE en 2019, des mères de survivant-es ont fait valoir que lorsque l'abuseur est un membre de la famille, même des photos de famille apparemment anodines où figure l'abuseur peuvent déclencher des émotions extrêmement fortes parce qu'elles ravivent le souvenir de l'abus et de la trahison. En pareilles circonstances, la décision d'une entreprise de technologie de ne pas supprimer les photos de famille des comptes de médias sociaux d'un délinquant condamné pose aussi des problèmes de sécurité physique : elle augmente le risque que d'autres abuseurs puissent identifier et retrouver l'enfant survivant, violant ainsi le droit de l'enfant à la vie privée, à la sécurité et à la protection contre les images d'abus pédosexuels^{32,33,34}.

²⁸ Meta. (2022a, 26 juillet). *Terms of service*. <https://web.archive.org/web/20230307151222/https://www.facebook.com/terms.php>

²⁹ Meta. (2022b, 26 juillet). *Terms and imprint*. https://web.archive.org/web/20221024192736/https://help.instagram.com/581066165581870/?locale=en_US

³⁰ Snap. (2021, 15 novembre). *Conditions d'utilisation du service de Snap Inc*. <https://snap.com/fr-FR/terms>

³¹ TikTok. (2022, octobre). *Community guidelines*. <https://web.archive.org/web/20230307152834/https://www.tiktok.com/community-guidelines?lang=en>

³² Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (2000). *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-rights-child-sale-children-child>

³³ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Résolution 44/25 de l'Assemblée générale. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

³⁴ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (2021). *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique*. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no-25-2021-childrens-rights-relation>

Résilience et persévérance des familles

Malgré les souffrances et les bouleversements que leur infligent les abuseurs et les tourments additionnels que leur causent les systèmes auxquels ils s'adressent pour avoir de l'aide, les parents et les familles font preuve d'une résilience et d'une persévérance remarquables. Ils continuent de faire des sacrifices pour protéger leurs enfants et les aider à s'épanouir, persévèrent dans les batailles judiciaires et les enquêtes, et multiplient les démarches auprès des entreprises de technologie pour faire supprimer du matériel préjudiciable et illégal. Il est encourageant de voir autant de parents témoigner d'évolutions positives dans leur parcours de guérison (p. ex. amélioration de leur santé mentale et de leur bien-être). Une mère dit être « sortie de la dépression parce qu'elle a trouvé des solutions ». Pour citer une autre mère qui dit être désormais dans un état « stable, la plupart du temps » : « Je m'en sors bien, mais ça revient parfois, souvent indirectement. » Certains parents ont aussi réussi à rétablir l'harmonie dans leur famille :

« Nous allons beaucoup mieux et nous avons fait beaucoup de chemin. Notre relation avec notre fille s'est beaucoup améliorée. Elle avait beaucoup souffert (confiance et proximité). Je dirais que tout est presque revenu comme avant, mais ça a pris du temps et des efforts. L'abuseur a vraiment chamboulé nos vies. Je suis tellement contente que le lien avec notre fille ne se soit pas rompu, car ça aurait très bien pu arriver. »

« Ça n'a pas été facile pour les autres enfants et on a dû mettre les bouchées doubles pour qu'ils puissent fonctionner "normalement" pendant qu'on traversait cette crise. À présent, je nous sens plus proches. On se parle des choses difficiles et on s'arrange pour passer du temps à faire des choses ensemble (ça faisait partie de notre thérapie). Comme parents, on est plus vigilants (et peut-être moins confiants), mais on essaie de trouver un équilibre pour ne pas envoyer un message de peur. »

Beaucoup de parents rapportent que le fait de raconter leur histoire a largement contribué à leur guérison. Dans l'exemple suivant, une mère parle du bien que lui a procuré la présentation de sa déclaration de victime au tribunal :

« C'était un grand pas pour moi, d'être capable d'exprimer le fond de ma pensée et de sentir que c'était un premier pas vers la guérison. » D'autres témoignent de leur expérience dans le cadre d'actions de sensibilisation, en dehors des tribunaux. Certains invoquent les horreurs qu'ils ont vécues pour réclamer des changements qui permettront de mieux soutenir les survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images et leurs familles, notamment en « aidant les professionnels de la santé à répondre aux besoins particuliers de ces victimes » et en retournant sur les bancs d'école pour apprendre à « défendre les intérêts des enfants victimes d'abus et d'exploitation ». En prenant le temps et en faisant l'effort de répondre à notre questionnaire — pour témoigner de leur expérience afin d'améliorer les politiques et les pratiques — les personnes qui ont participé à notre enquête ont toutes contribué à faire avancer les intérêts des survivant-es.

Recommandations

Labus sexuel d'un enfant, son enregistrement et sa diffusion entraînent une série de préjudices qui affectent énormément l'enfant survivant, ses frères et sœurs et ses parents et qui perdurent encore bien longtemps après les faits. Hélas, les parents qui font appel aux entreprises de technologie et aux systèmes gouvernementaux en quête de soutien pour eux-mêmes et pour leur famille se heurtent souvent à des réponses inadéquates et retraumatisantes. Les recommandations suivantes aideront les pouvoirs publics à faire en sorte que les systèmes de santé publique, les services de protection de l'enfance et les systèmes de justice pénale, ainsi que les entreprises de technologie, apportent aux personnes touchées par les images d'abus pédosexuels le soutien et les soins qu'elles méritent.

Santé publique

« [Une thérapie] devrait être offerte aux parents, avec une explication des bienfaits (à court et à long terme). Ils devraient être accompagnés dans leurs démarches par la police, les organismes de défense des droits des enfants, etc. Les enfants doivent pouvoir accéder rapidement à des thérapeutes qui ont les connaissances, les compétences et les aptitudes voulues pour offrir ce genre de thérapie spécialisée. »

Pour aider les survivant-es et leur famille à se reconstruire et à renforcer leur résilience, il est important de leur offrir la possibilité de bénéficier d'un suivi thérapeutique spécialisé gratuit et entièrement subventionné. Bien que les services de protection de l'enfance, les systèmes de justice pénale et les assureurs de soins de santé privés seraient souvent en mesure d'offrir aux survivant-es et à leur famille une certaine forme de thérapie, nous soutenons que cette responsabilité incombe à la santé publique. Recommandations aux autorités de santé publique concernant les politiques et les programmes qui sont de leur ressort :

- Adopter une approche tenant compte de la famille dans son ensemble. En reconnaissance du fait que les images d'abus pédosexuels ont un impact sur tous les membres de la famille, les services d'aide aux victimes et autres organismes compétents devraient inclure dans la définition des « victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images » non seulement les survivant-es, mais aussi leurs parents et leurs frères et sœurs protecteurs.
- Offrir une thérapie sans frais pour les victimes et leur famille. Pour éliminer les obstacles financiers à la thérapie, celle-ci devrait d'emblée être entièrement subventionnée, de sorte que les survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images n'aient jamais à payer de leur poche ou à se faire rembourser. Cette thérapie devrait être offerte autant aux survivant-es qui passent par le système judiciaire qu'à ceux et celles qui s'adressent aux services d'aide aux victimes.
- Offrir un suivi thérapeutique. Parce que les images d'abus pédosexuels causent des préjudices durables aux survivant-es et à leurs membres de famille, le nombre de séances gratuites ne devrait jamais être limité. Au contraire, les survivant-es et leurs membres de famille devraient pouvoir accéder à des séances de thérapie au gré de leurs besoins.
- Augmenter le nombre de thérapeutes spécialisés. Ces crimes ont des impacts particuliers et ne sont pas toujours bien compris, même par des thérapeutes bien intentionnés. Pour éviter d'ajouter aux souffrances des familles, les pouvoirs publics devraient investir dans des programmes de formation ou des offres de formation continue ou de perfectionnement professionnel sur les approches tenant compte des traumatismes dans le secteur de la santé mentale, comme le travail social, la psychologie clinique et la psychologie du counseling.

Services de protection de l'enfance et justice pénale

« Je ne ferai plus jamais confiance à la police – plus jamais. Mon fils est maintenant entre les mains de son abuseur; entre ça et un enlèvement, il n'y a aucune différence. »

« Un procureur a insisté pour que mes enfants subissent des examens médico-légaux afin d'étoffer le dossier, même s'ils n'avaient pas vu leur père – l'abuseur – depuis plus de deux semaines. Ça a traumatisé mes enfants et je ne savais pas que j'avais le droit de refuser, et même si je l'avais su, j'aurais eu trop peur de dire non parce que même l'avocat censé protéger les droits de mes enfants a mis ma parole en doute quand j'ai dit que je ne savais pas que mes enfants se faisaient abuser. »

Pour que les systèmes de justice pénale et les services de protection de l'enfance soient mieux outillés pour soutenir les familles touchées par les abus pédosexuels avec prise d'images, les décideurs devraient veiller à ce que ces institutions :

- mettent en œuvre des pratiques tenant compte des traumatismes pour la prise en charge des cas d'abus pédosexuels et d'images d'abus pédosexuels;
- s'assurent que les tribunaux sachent clairement quelles informations devraient ou ne devraient pas figurer dans les documents judiciaires accessibles au public. Des mesures devraient être prises préserver la confidentialité des informations (p. ex. expurger les renseignements identificatoires, mettre les dossiers sensibles sous scellés);
- établissent des directives claires et sans ambiguïté pour empêcher que des images d'abus non retouchées soient présentées aux survivant-es et à leurs parents dans le cours des enquêtes ou des procédures judiciaires et produisent une liste de solutions de rechange concrètes et viables. Par exemple, le groupe Phoenix 11 suggère à la place de montrer les images à un « tiers neutre, par exemple un pédiatre spécialement formé³⁵ »;
- mettent les familles en contact avec des services de soutien qui : les aideront à établir un plan de sécurité; leur fourniront un accompagnement psychoéducatif axé sur les traumatismes, une aide à la préparation des déclarations de victimes et un soutien juridique pour l'obtention de dommages-intérêts; réduiront l'accessibilité des images d'abus pédosexuels; les aideront à transiger avec les différents systèmes; et les mettront en contact avec des services de thérapie et des programmes d'aide financière.

³⁵ Phoenix 11. (2019). Insights from The Phoenix 11 for law enforcement working with survivors of child sexual abuse material. Texte reproduit intégralement dans National Centre for Missing and Exploited Children, *Be the Solution: Helping Victims of Child Sexual Abuse Material: A Guide for Law Enforcement*. <https://go.missingkids.org/l/808593/2020-11-24/21bhf2>

Entreprises de technologie

« Les sociétés Internet doivent prendre la responsabilité de supprimer les images dès qu'elles leur sont signalées. Elles devraient avoir à répondre devant la loi en cas d'inaction ou à cesser leurs activités. Les lois doivent être adaptées aux réalités d'aujourd'hui [...] Elles sont désuètes et ne sont pas en phase avec l'évolution des technologies et leur utilisation dans un contexte d'abus. »

« Les entreprises de technologie et les pouvoirs publics doivent agir face à la diffusion de ces images et prendre bien conscience de ce qu'une victime peut ressentir lorsqu'elle doit sortir en public et qu'elle a peur d'être reconnue. C'est facile de mettre des lunettes roses et de croire que l'exploitation en ligne n'affectera pas les enfants qui ont été abusés, et c'est encore plus facile d'ignorer le problème. »

Les entreprises de technologie, avec leurs plateformes et leurs services en ligne, contribuent à la revictimisation des survivant-es et de leurs familles, notamment lorsqu'elles mettent des délinquants adultes en contact direct avec des enfants et qu'elles ne font rien pour bloquer, et supprimer les images d'abus pédosexuels et autres contenus préjudiciables. Les dirigeants de ces entreprises doivent remplir leurs obligations légales et morales d'aider à mettre un terme au cycle de la revictimisation. Nous réitérons donc les recommandations que nous avons précédemment adressées aux décideurs politiques dans notre rapport sur le Projet Arachnid³⁶, car elles apportent des considérations essentielles au développement de cadres réglementaires pour les fournisseurs de services électroniques :

- Instaurer et imposer un devoir de diligence assorti de sanctions financières en cas de manquement.
- Imposer certaines obligations légales aux fournisseurs de services électroniques en amont et à leurs clients en aval.
- Obliger les plateformes qui hébergent des contenus générés par les utilisateurs à utiliser des outils automatisés de détection proactive d'images.
- Établir des normes quant aux contenus qui, sans nécessairement être illégaux, restent préjudiciables ou violents à l'égard de personnes mineures.
- Imposer des normes de modération humaine.
- Fixer des exigences pour la vérification du consentement des sujets et de l'identité des utilisateurs.
- Instaurer des normes de conception de plateformes qui réduiront les risques et augmenteront la sécurité (c.-à-d. « sécurité incorporée »).
- Établir des normes quant aux mécanismes de signalement d'utilisateurs et des obligations de suppression d'images.

³⁶ Centre canadien de protection de l'enfance. (2021). *Projet Arachnid : L'accessibilité des images d'abus pédosexuels sur Internet*. https://protegeonsnosenfants.ca/pdfs/C3P_ProjectArachnidReport_fr.pdf

Conclusion

Les témoignages présentés de façon synthétique dans ce rapport montrent que les abus pédosexuels, leur enregistrement et leur diffusion sont des événements traumatiques pour les survivant-es, leurs frères et sœurs et leurs parents. Malheureusement, les survivant-es et leurs familles, souvent, subissent des traumatismes additionnels et sont souvent laissés pour compte par les systèmes auxquels ils s'adressent pour avoir de l'aide, dont la santé publique, les services de protection de l'enfance, le système de justice pénale et les entreprises de technologie. En dépit de ces échecs systémiques et des conséquences des crimes, de nombreux parents et leurs familles font preuve de résilience. Les résultats présentés ici mettent en évidence les changements jugés nécessaires pour mieux soutenir les innombrables personnes touchées par les images d'abus pédosexuels.

Nous tenons à remercier les 20 parents qui ont partagé leurs expériences et leur expertise dans le cadre de notre enquête. Vos voix s'inscrivent dans le prolongement de l'Enquête internationale auprès des survivant-es³⁷ et montrent une fois de plus que les images d'abus pédosexuels affectent tous les membres de la famille et nécessitent de la part des gouvernements et des entreprises de technologie du monde entier des réponses qui tiennent compte des traumatismes et qui s'adressent à tous les membres de la famille.

³⁷ Centre canadien de protection de l'enfance. (2017). *Enquête auprès des survivant-es : Rapport intégral 2017*. <https://protectchildren.ca/pdfs/C3P-SurvivorsSurveyFullReport2017.pdf>





CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

 protegeonsnosenfants.ca

 [@CCPEnfance](https://twitter.com/CCPEnfance)

 [Centre canadien de protection de l'enfance](https://www.facebook.com/Centre.canadien.de.protection.de.l.enfance)